

1^{res} ASSISES NATIONALES DE L'ENERGIE DE DUNKERQUE

6 ET 7 OCTOBRE 1999

ATELIER N° 3 :

COMMENT MAITRISER L'ENERGIE DANS LES BATIMENTS, DU CAHIER DES CHARGES A L'EXPLOITATION

**Grandes lignes de l'intervention de Bernard CAROFF, ingénieur à la Direction des Affaires Techniques de la FFB.
(en remplacement de Paul BREJON, Directeur aux Affaires Techniques)**

Introduction :

A la suite des accords de Kyoto, la Mission Interministérielle sur l'Effet de Serre créée pour assurer les engagements de la France, a réuni au cours du 1^{er} semestre 1999 les principaux acteurs concernés par les émissions de gaz à effet de serre. Ses conclusions et recommandations sont attendues, avant décision par le Premier Ministre.

Notre constat sur ces travaux est le suivant :

- pour le neuf, la NRT en préparation (qui devra concilier ambition environnementale et raison économique) constitue à priori une bonne réponse,
- pour l'existant, presque tout reste à faire.

Parmi les grands acteurs qui ont à prendre en compte ce nouveau constat, les collectivités locales, à la fois décideur public et consommateur, peuvent avoir une force d'entraînement importante.

1. Les collectivités locales ont à gérer leur patrimoine. Cela implique :
 - une bonne connaissance de ce patrimoine, de son état, de son évolution,
 - donc des dossiers par établissement, à jour, avec les dossiers initiaux de construction, les plans modifiés par les travaux successifs, les dossiers de contrôle périodiques, les contrats d'entretien,...
 - des audits périodiques sur les aspects énergétiques, sécurité, santé, pour servir de base à une analyse des travaux de maintenance préventive et d'amélioration à prévoir (budgéter).
2. Les collectivités locales peuvent aussi inciter à des économies d'énergie dans le domaine privé.
3. Les travaux et l'utilisation d'un bâtiment comportent des parties très importantes pour la maîtrise de l'énergie :

Phase construction :

- à partir du "programme" de la construction établi par le Maître d'ouvrage...
- conception par la Maîtrise d'œuvre, et par l'entreprise avec des variantes,
- mise en œuvre,
- mise au point, essais réglage
- réception.

Phase exploitation

- conduite/exploitation/maintenance : en interne par la collectivité ou avec contrat extérieur, pas seulement en dépannage.
- Travaux d'amélioration : très souvent l'entreprise fait la conception.

4. Les clients demandent du confort (y compris de rafraîchissement ou de climatisation), de la sécurité, de la santé (qualité de l'air, de l'eau,...). Les analyses et les travaux engagés doivent prendre en compte ces aspirations, pas seulement l'aspect facture énergétique.
5. La qualité environnementale des bâtiments, sans s'appuyer sur des labels, doit être une démarche cohérente des différents intervenants à l'acte de construire, orientée par la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre pour chaque projet. Quelles priorités, quels budgets,...

Conclusions :

La maîtrise de l'énergie, notamment dans l'existant, constituera un enjeu important pour les collectivités locales comme pour les entreprises des différents corps de métiers au cours des dix prochaines années, la France s'étant engagée à retrouver en 2010 son niveau d'émission de gaz à effet de serre de 1990. La FFB y est très attentive, comme l'atteste son Bilan Environnement 1992-1999, qui sera rendu public fin octobre, dont un des six volets concerne "Energie et pollution atmosphérique".